



REPUBLIQUE FRANCAISE
- Liberté – Egalité – Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027
94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°22/CAB/182

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR AKLI MELLOULI, DEUXIÈME ADJOINT AU MAIRE, PENDANT L'ABSENCE DU MAIRE ET DE LA PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE, DU 27 AU 31 JUILLET 2022

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération n°2021-01-01 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, portant élection du maire pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

VU la délibération n°2021-01-03 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, portant élection des adjoints au maire pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/011 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Virginie DOUET, première adjointe au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/012 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Akli MELLOULI, deuxième adjoint au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/013 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sandra BESNIER, troisième adjointe au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/014 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, quatrième adjoint au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/015 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dashmire SULEJMANI, cinquième adjointe au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/016 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Mehdi MEBEIDA, sixième adjoint au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/017 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hafsa AL SID CHEIKH, septième adjointe au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/018 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Sabri MEKRI, huitième adjoint au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/019 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Mireille COTTET, neuvième adjointe au maire ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/020 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Mohamed ZIRIAT, conseiller municipal délégué ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/021 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Martine CARRON, conseillère municipale déléguée ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/022 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Diane OZIEL LEFEVRE, conseillère municipale déléguée ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/023 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Siga MAGASSA, conseillère municipale déléguée ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/024 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Elisabeth POUILLAUDE, conseillère municipale déléguée ;

VU l'arrêté municipal n°22/SG/090 du 2 mai 2022, portant actualisation des délégations de signature à Madame Nathalie BOURGEOIS, directrice générale des services, et à Mesdames Sonia LAROUM et Narimane OUTTAR, directrices générales adjointes ;

VU l'arrêté municipal n°22/CAB/134 du 23 juin 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Akli MELLOULI, deuxième adjoint au maire, pendant l'absence du maire et de la première adjointe au maire, du 4 au 17 juillet 2022 ;

VU les absences concomitantes annoncées de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire, d'une part, de Madame Virginie DOUET, première adjointe au maire, d'autre part, pendant la période courant du 27 au 31 juillet 2022 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales susvisé, en cas d'absence le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Pendant la période courant du mercredi 27 juillet 2022 au dimanche 31 juillet 2022 inclus, Monsieur Akli MELLOULI, deuxième Adjoint au Maire, est chargé de la suppléance de Monsieur Denis ÖZTORUN, Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE, en l'absence de Madame Virginie DOUET, Première Adjointe au maire également absente.

L'intérim s'exercera pour la plénitude des fonctions de maire, nonobstant les délégations consenties aux termes des arrêtés municipaux n°21/SG/011 à n°21/SG/024 susvisés.

Article 2 : Pendant la période courant du mercredi 27 juillet 2022 au dimanche 31 juillet 2022 inclus, Monsieur Akli MELLOULI, deuxième Adjoint au Maire, est chargé de prendre au nom de Monsieur Denis ÖZTORUN, Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE, empêché, les décisions pour lesquelles ce dernier a reçu délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n°2021-01-04 susvisée.

Article 3 : Pendant le présent intérim, la signature de Monsieur Akli MELLOULI devra être précédée de la mention « *Pour le Maire absent, L'Adjoint au Maire de permanence,* » et devra être suivie de son prénom et de son nom.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part affichée à la porte de la mairie, d'autre part sera adressée à :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- à Madame la Directrice Générale des Services, pour exécution, en ce qui la concerne ;
- et à Monsieur Akli MELLOULI pour notification.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 19 juillet 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

21 JUL. 2022

Pour le Maire et par délégation : 21 JUL. 2022
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS

